
Recueil des actes administratifs

à caractère réglementaire

1er trimestre 2014 (janvier-février-mars)

Arrêtés

janvier 2014

- **001** LE MÉE SPORTS ESCRIME est autorisé à implanter un débit de boissons temporaire de 1^{ère} catégorie, lors du « championnat de ligue minime », les 18 et 19 janvier 2014 de 8h00 à 21h00.
- **002** Le projet objet de la déclaration préalable n° **DP 077 285 13 0032** est REFUSE.
- **003** Le permis de construire n° **PC 077 285 13 0007** est TRANSFÉRÉ pour le projet décrit ci-dessus.
- **004** Le permis de construire n° **PC 077 285 13 0012** est TRANSFÉRÉ pour le projet décrit ci-dessus.
- **005** Du 13 janvier au 31 janvier 2014 inclus, la circulation sera interdite sur l'allées des Terres Blanches.
- **006** Du 10 au 24 janvier 2014 inclus, EIFFAGE est autorisé à intervenir sur le trottoir au droit du square Schweitzer, avenue de la Résistance.
- **007** Du 15 au 31 janvier 2014 inclus, ELBA est autorisé à intervenir sur le domaine public. (suppression de 14 cabines téléphoniques).
- **008** Le 17 janvier 2014, ORANGE France est autorisé à intervenir sur le domaine public sur le devant du 60 allée de la Gare.
- **009** Les 16 et 17 janvier 2014, de 9h00 à 17h00, Structure et Réhabilitation est autorisé à intervenir sur demi-chaussée rue des Lacs.
- **010** Monsieur DJADEL Mouloud, inscrit au registre du commerce n°**524 670 932 00010**, est autorisé à organiser des brocantes – vides greniers sur le parking du M.A.S., 800 avenue de l'Europe, les samedis, dimanches et jours fériés. Le présent arrêté est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.
- **011** Le permis de construire N° **PC 077 285 13 0024** est ACCORDE.
- **012** L'établissement PROMOPRICE, sis Centre commercial « La Croix Blanche », sera fermé au public à compter de la notification du présent arrêté à l'exploitant.
- **013** Du 20 au 31 janvier 2014 inclus, Eurovia est autorisé à occuper le domaine public face au 335 rue du bois Guyot.
- **014** Le 27 janvier 2014 de 9h00 à 11h30, ERDF DR Ile de France Est, est autorisé à occuper le domaine public sous le pont SNCF.
- **015** Du 05 au 28 février 2014 inclus, VEOLIA EAU est autorisé à intervenir sur le domaine public avenue des Charmettes.
- **016** Du 29 janvier au 21 février 2014 inclus, VEOLIA EAU est autorisé à intervenir sur le domaine public au droit du 253, route de Boissise.

- **017** Du 27 janvier au 20 février 2014 inclus, la circulation des véhicules se fera de façon alternée au croisement de la rue de la Noue et l'allée des Terres Blanches.
- **018** Les 23 et 24 janvier 2014, la circulation sera interdite sur l'avenue de la Résistance entre 9h00 et 11h30.
- **019** Du 23 au 31 janvier 2014 inclus, Euroviaest autorisé à occuper le domaine public face au 335 rue du bois Guyot.
- **020** Le projet objet de la déclaration préalable n° **DP 077 285 14 0001** est ACCEPTE.
- **021** Le projet objet de la déclaration préalable n° **DP 077 285 14 0002** est ACCEPTE.
- **022** Le permis de construire N° **PC 077 285 13 0020** est ACCORDE.
- **023** Le permis de construire N° **PC 077 285 13 0023** est ACCORDE.
- **024** Est donné délégation à Monsieur Quillay, pour présider la réunion d'appel d'offres qui se tiendra le 12 février 2014.
- **025** LE MÉE SPORTS PÉTANQUE est autorisé à implanter un débit de boissons temporaire de 2^{ème} et 3^{ème} groupe, lors des différents concours de la saison 2014. (voir dates sur l'arrêté)
- **026** « Course pédestre des Jonquilles » au Bois de Bréviande, le dimanche 30 mars 2014.
- **027** Du 17 au 28 février 2014 inclus, la circulation des véhicules se fera de façon alternée au moyen de feux tricolores sur la rue du Pré Rigot.
- **028** Du 03 février au 28 mars inclus, Eurovia est autorisé à occuper le domaine public sur le square A. Schweitzer.
- **029** Du 03 au 14 février inclus, TP GOULARD est autorisé à occuper le domaine public rue des Lacs.
- **030** Le projet objet de la déclaration préalable n° **DP 077 285 14 0003** est ACCEPTE.
- **031** Le projet objet de la déclaration préalable n° **DP 077 285 14 0004** est REFUSE.
- **032** Du 03 février au 18 avril inclus, est autorisé à occuper le domaine public square Prud'homme.

Février 2014

- **033** Du 10 au 21 février inclus, TP GOULARD est autorisé à occuper le domaine sur le trottoir de la rue du Pré Rigot, devant le collège Jean de la Fontaine.
- **034** Du 10 février au 25 avril inclus, TP GOULARD est autorisé à occuper le domaine public sur l'allée de la Gare.
- **035** Du 10 au 21 février inclus, en fonction de l'avancement du chantier, l'entreprise VAME TP est autorisée à intervenir sur la chaussée à l'intersection de l'avenue de la Résistance et de l'entrée du square A. Schweitzer.
- **036** Du 13 au 14 février inclus, en fonction de l'avancement du chantier, l'entreprise TP GOULARD est autorisée à intervenir sur la chaussée face au 153, rue de la Pomponnette.
- **037** LE MÉE SPORTS ESCRIME est autorisé à implanter un débit de boissons temporaire de 1^{ère} catégorie, lors des championnats de ligue départementaux d'escrime individuels, les 29 et 30 mars de 8h00 à 21h00.
- **038** Travaux de réaménagement des locaux de l'association des restos du cœur.
- **039** Les 13 et 14 février 2014, EIFFAGE est autorisé à intervenir sur demi-chaussée, rue des Lacs.

- **040** Du 18 février au 11 mars 2014 inclus, TPSM- Pôle Branchement est autorisé à intervenir sur le domaine public entre la déchetterie et le n° 108 de la rue R. Schuman.
- **041** Du 17 février au 14 avril inclus, le pétitionnaire COPRED est autorisé à occuper le domaine public au droit du n° 859 M. Dauvergne.
- **042** Du 17 au 28 février inclus, le pétitionnaire TP GOULARD est autorisé à occuper le domaine public rue des Lacs.
- **043** Du 04 au 25 mars inclus, TPSM- Pôle Branchement est autorisé à intervenir le domaine public rue J.B. Colbert.
- **044** Du 03 mars au 04 avril 2014, le pétitionnaire STPS est autorisé à occuper le domaine public face au n°117 rue du bois Guyot.
- **045** Du 28 février au 31 mars 2014 inclus, le stationnement sera interdit sur le parking situé le long de l'avenue J. Monet.
- **046** Le projet objet de la déclaration préalable n° **DP 077 285 14 0005** est ACCEPTE.
- **047** A compter du 28 février 2014, au carrefour de l'avenue J. Monet, de la rue de la Noue et de la rue du Cimetière, la circulation sera réglementée par des feux tricolores.

Mars 2014

- **048** Du 03 mars au 25 avril 2014 inclus, TP GOULARD est autorisé à occuper le domaine public sur le trottoir de l'avenue M. Dauvergne.
- **050** LE MÉE SPORTS GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE est autorisé à implanter un débit de boissons temporaire de 1^{ère} catégorie, le 04.05.14 de 8h à 20h.
- **051** autorise le « Comité des fêtes » à occuper le domaine public pour le « Videz vos greniers » le 15.06.14.
- **053** la compagnie « Vis ton cirque » est autorisé à installer son cirque route de Boissise, du 23.03 au 05.04.14 au matin.
- **057** Du 12 au 28 mars inclus, VEOLIA EAU est autorisé à intervenir sur demi-chaussée rue du Pré Rigot.
- **058** Du 12 mars au 24 avril inclus, VEOLIA EAU est autorisé à intervenir sur demi-chaussée et trottoir, 859 avenue M. Dauvergne.
- **059** les 18 et 19 mars 2014 inclus, la société PROCIR est autorisée à intervenir sur l'ensemble du domaine communal pour le traitement du réseau d'assainissement.
- **060** Du 17 au 28 mars 2014 inclus, Eurovia est autorisé à occuper le domaine public sur le parking place Nobel.
- **063** Du 17 au 28 mars 2014 inclus, Eurovia est autorisé à occuper le domaine public au droit du n° 85 avenue des Régals.
- **064** Du 24 mars au 4 avril 2014 inclus, TPSM est autorisé à intervenir le domaine public rue de la Lyve.
- **067** Autorise la mairie du Mée a ouvrir au public, l'espace emploi sis 60 allée de la Gare.
- **072** Du 29 mars au 18 avril 2014 inclus, Eurovia est autorisé à occuper le domaine public sur le square A. Schweitzer.
- **073** Du 31 mars au 18 avril 2014 inclus, CJL canalisations est autorisé à intervenir le domaine public rue de la Lyve.
- **074** Le projet objet de la déclaration préalable n° **DP 077 285 14 0009** est ACCEPTE.

- **075** Du 07 au 11 avril 2014 inclus, STOPELEC est autorisé à occuper le domaine public au droit du n° 19 rue Schuman.
- **076** Du 07 avril au 02 mai 2014 inclus, NORMANDIE RESEAUX est autorisé à occuper le domaine public au droit du n°40 chemin des trois Noyers.
- **077** Autorise Madame M. Ricco à installer son camion de vente ambulante de pizzas sur le parking avenue de la Résistance, devant la résidence d'Automne de la Ferme, durant l'année 2014.